

Table de conversion de la nomenclature des préventions

Vous trouvez ci-dessous un aperçu des rubriques d'inculpation au sein desquelles sont répartis les codes de prévention en application.

CODE PÉNAL

PROPRIÉTÉ

Vol & extorsion

Vol simple

- 12 - Vol à l'étalage
- 14 - Vol domestique
- 18 - *code de prévention générique (qui n'est plus utilisé)*
- 18A - Vol simple
- 18B - Vol à la tire
- 18C - Maraudage qualifié
- 18D - Raccordement illicite (tv, gaz ou électricité)
- 18E - Vol simple de vélo ou de moto
- 18F - Tentative de vol simple
- 18G - Vol simple de voiture
- 35X - Militaires: détournement - vol
- 42K - Vol, détournement, escroquerie, tromperie entre époux et personnes visées par les artt. 462, 492 et 504 C. pén.

Vol avec violence

- 11 - *code de prévention générique (qui n'est plus utilisé)*
- 11A - Vol à l'aide de violence ou de menace
- 11B - Vol au cours duquel des armes ont été montrées ou employées
- 11C - Extorsion
- 11F - Carjacking
- 11G - Homejacking

Vol aggravé

- 17 - *code de prévention générique (qui n'est plus utilisé)*
- 17A - Vol à l'aide d'escalade, d'effraction ou de fausses clés
- 17B - Vol avec effraction dans les habitations
- 17C - Tentative de vol à l'aide d'escalade, d'effraction ou de fausses clés
- 17D - Vol de voiture à l'aide d'escalade, d'effraction ou de fausses clés
- 17E - Vol de vélo ou de moto à l'aide d'escalade, d'effraction ou de fausses clés
- 17F - Vol dans les garages
- 17G - Vol au bélier
- 17H - Vol dans les véhicules

Destruction, dégradation & incendie

- 47 - Incendie volontaire
- 48 - *code de prévention générique (qui n'est plus utilisé)*
- 48A - Incendie involontaire
- 50 - *code de prévention générique (qui n'est plus utilisé)*
- 50A - Bris de clôtures
- 50B - Dégradation - destruction en général
- 50C - Inscriptions sur la voie publique ou sur les bâtiments publics
- 50E - Destruction de récoltes
- 50F - Graffiti et dégradation des propriétés immobilières (artt. 534bis et 534ter C. pén.)
- 53C - Violation de sépulture

Fraude

Recel & blanchiment

- 27 - *code de prévention générique (qui n'est plus utilisé)*
- 27A - Recel (objets volés ou détournés)
- 27B - Blanchiment

Informatique

- 20I - Délits informatiques
- 20J - Fraude informatique, p. ex. utilisation de cartes de crédit volées (art. 504quater C. pén.)
- 20K - Accès illicite à un système informatique (art. 550bis C. pén.)
- 20L - Sabotage de données ou sabotage informatique, p. ex. données nuisibles (art. 550ter C. pén.)
- 20M - Recherche dans un système informatique: refuser ou entraver la collaboration ordonnée par le juge d'instruction (art. 88quater § 3 C.i. cr.)
- 20N - Refus de fournir la collaboration ordonnée par le juge d'instruction (télécommunications) (art. 90quater § 4 alinéa 3 C.i. cr.)
- 20O - Refus de fournir la collaboration ordonnée par le procureur du Roi (télécommunications) (art. 46bis § 2 alinéa 4 C.i. cr.)
- 20P - Refus de fournir la collaboration ordonnée par le juge d'instruction (télécommunications) (art. 88bis § 2 alinéa 3 C.i. cr.)
- 20Q - Refus de fournir la collaboration ordonnée par le juge d'instruction (télécommunications) (art. 90quater § 2 alinéa 3 C.i. cr.)

Fraude: autres

- 19 - Émission de chèque ou de virement sans provision
- 20 - *code de prévention générique (qui n'est plus utilisé)*
- 20A - Détournement (successions, biens de la communauté, etc.)
- 20B - Abus de confiance
- 20C - Détournement d'objets saisis
- 20D - Escroquerie
- 20E - Boule de neige
- 20F - Usure
- 20G - Bris de scellés
- 20H - Non-respect d'un contrat à caractère financier (reconnaissance de dette, prêt, lettre de change Impayée)
- 26 - Grivèlerie
- 28 - *code de prévention générique (qui n'est plus utilisé)*
- 28A - Objets perdus
- 28B - Objets trouvés
- 50D - Déplacement de bornes
- 72 - Insolvabilité frauduleuse

PERSONNE

Assassinat, meurtre & homicide involontaire

Assassinat & meurtre

- 30 - *code de prévention générique (qui n'est plus utilisé)*
- 30A - Assassinat
- 30B - Meurtre
- 30C - Meurtre pour faciliter le vol
- 30D - Tentative d'assassinat ou de meurtre
- 30E - Loi Génocide - loi de compétence universelle

Homicide involontaire

- 30F - Empoisonnement (artt. 392, 394 et 397 C. pén.)

- 30G - Administration volontaire, mais sans intention de tuer, de substances qui peuvent entraîner la mort (art. 402 et 404 C. pén.)
- 44 - Homicide involontaire (sauf roulage)

Coups & blessures

Volontaires

- 43 - *code de prévention générique (qui n'est plus utilisé)*
- 43A - Coups et blessures volontaires
- 43C - Agression
- 43D - Maltraitance d'enfants
- 43F - Torture
- 43G - Traitement inhumain
- 43H - Traitement dégradant
- 43I - Administration volontaire, mais sans intention de tuer, de substances nocives causant une maladie incurable, une incapacité permanente de travail ou la perte d'un organe (art. 402 et 403 C. pén.)
- 43J - Administration volontaire, mais sans intention de tuer, de substances nocives causant une maladie ou une incapacité de travail (art. 402 C. pén.)
- 43K - Mutilations sexuelles

Involontaires

- 43B - Abstention coupable de porter secours
- 46 - *code de prévention générique (qui n'est plus utilisé)*
- 46A - Coups et blessures involontaires
- 46B - Morsures de chiens

Libertés individuelles

- 37Q - Publication ou diffusion identité victime mœurs (art. 379 bis C. pén.)
- 40 - *code de prévention générique (qui n'est plus utilisé)*
- 40A - Séquestration
- 40B - Enlèvement de majeurs et de mineurs
- 40C - Disparition
- 42T - Publication et diffusion des débats devant le tribunal de la jeunesse, le juge d'instruction ou la cour d'appel
- 51 - *code de prévention générique (qui n'est plus utilisé)*
- 51A - Délit de presse
- 51B - Droit de réponse
- 52 - *code de prévention générique (qui n'est plus utilisé)*
- 52A - Injures
- 52B - Calomnies
- 52C - Diffamation
- 52D - Violation du secret professionnel
- 52E - Violation du secret des lettres
- 52F - Dénonciation calomnieuse
- 52G - Divulgateion méchante
- 52H - Écoutes illégales de communications et télécommunications privées
- 52I - Interception du courrier: secret
- 52J - Interception du courrier: concours
- 52K - Récolte de données concernant des comptes bancaires et des transactions bancaires: secret
- 52L - Récolte de données concernant des comptes bancaires et des transactions bancaires: concours
- 52M - Usage abusif d'informations issues d'un dossier pénal (art. 460ter C. pén.)
- 53 - *code de prévention générique (qui n'est plus utilisé)*
- 53A - Violation de domicile (art. 439 C. pén. - hormis le squat)
- 53B - Atteintes à la vie privée
- 53D - Harcèlement
- 53H - Squat d'immeuble habité (art. 439 C. pén.)
- 53I - Squat d'immeuble inhabité (art. 442/1, §1 C. pén.)
- 53J - Squat : violation d'une ordonnance d'évacuation PR/jugement d'expulsion JP (art. 442/1, §2 C. pén.)

- 56 - *code de prévention générique (qui n'est plus utilisé)*
- 56A - Racisme
- 56B - Xénophobie
- 56C - Discrimination, hormis les cas de discrimination raciste, xénophobe ou homophobe, ou les cas de discrimination fondée sur le sexe ou sur le handicap
- 56D - Discrimination fondée sur le sexe
- 56E - Homophobie
- 56F - Discrimination fondée sur le handicap

FAMILLE & MORALITÉ PUBLIQUE

Viol & attentat à la pudeur

- 37 - *code de prévention générique (qui n'est plus utilisé)*
- 37A - Viol
- 37B - Attentat à la pudeur
- 37R - Harcèlement sexuel

Débauche & exploitation sexuelle

- 37C - Outrage aux mœurs
- 37D - Voyeurisme
- 37E - Incitation à la débauche
- 37F - Débauche de mineurs
- 37G - Maison de débauche
- 37H - Prostitution
- 37I - Proxénétisme de majeurs
- 37J - Films, images, objets ou livres obscènes
- 37K - Pédophilie
- 37L - Traite des êtres humains - exploitation sexuelle (art. 433quinquies § 1 1° C. pén.)
- 37M - Proxénétisme de mineurs
- 37N - Pornographie infantine
- 37O - Publicité concernant la prostitution et la débauche
- 37P - Inceste
- 37S - Grooming (art. 377 quater C. pén.)

Sphère familiale

- 39 - Avortement
- 42 - *code de prévention générique (qui n'est plus utilisé)*
- 42A - Bigamie
- 42B - Abandon du toit conjugal
- 42C - Abandon du toit parental
- 42D - Abandon de famille
- 42E - Abandon d'enfants
- 42F - Non-représentation d'enfants
- 42G - Scène de ménage
- 42H - Préservation morale de la jeunesse
- 42I - Loi sur les dancings (15 juillet 1960)
- 42J - Conception avant l'âge minimum légal
- 42L - Différend familial
- 42M - Obligation scolaire
- 42N - Indiscipline
- 42O - Enfant en danger
- 42P - Fugue
- 53G - Non-respect de l'interdiction temporaire de résidence

ORDRE PUBLIC & SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 10 - *code de prévention générique (qui n'est plus utilisé)*
- 10A - Association de malfaiteurs
- 10B - Prise d'otages
- 10C - Organisation criminelle

- 10D - Offre ou proposition de commettre certains crimes (loi 7 juillet 1875)
- 16 - *code de prévention générique (qui n'est plus utilisé)*
- 16A - Évasion de détenus
- 16B - Complicité d'évasion
- 16C - Recel de criminels
- 16D - Fautes commises par les personnes préposées à la conduite ou à la garde de détenus
- 20R - Infractions relatives aux fournitures faites à l'armée (art. 292 à 298 C. pén.)
- 25 - *code de prévention générique (qui n'est plus utilisé)*
- 25A - Concussion
- 25B - Corruption publique, sauf corruption d'agents publics étrangers et internationaux
- 25C - Suppression d'envois postaux
- 25D - Détournement ou vol par un fonctionnaire
- 25E - Prise d'intérêt par un fonctionnaire
- 25F - Faux commis par un fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions
- 25G - Faux commis dans la déclaration concernant les mandats, fonctions et professions ou dans la déclaration de patrimoine (art. 6 § 1 loi 2 mai 1995)
- 25H - Corruption d'agents publics étrangers et internationaux
- 25I - Corruption privée
- 29 - *code de prévention générique (qui n'est plus utilisé)*
- 29A - Vagabondage qualifié
- 29B - Mendicité qualifiée
- 29E - Traite des êtres humains - exploitation de la mendicité (art. 433quinquies § 1 2° C. pén.)
- 33 - Privation arbitraire de liberté
- 34 - Actes arbitraires commis par l'autorité (p. ex. refus d'acter une plainte, perquisition sans consentement)
- 35 - *code de prévention générique (qui n'est plus utilisé)*
- 35A - Offenses à la famille royale
- 35B - Atteinte à la sûreté de l'Etat
- 35C - Terrorisme
- 35D - Milices privées
- 35E - Recrutement de mercenaires
- 35F - Lois coordonnées sur la milice et lois coordonnées sur l'objection de conscience (30 avril 1962 ; 020 février 1980)
- 35G - Attentat à la bombe
- 35H - Loi relative aux entreprises de gardiennage, de sécurité et aux services internes de gardiennage (10 avril 1990)
- 35I - Loi organisant la profession de détective privé (19 juillet 1991)
- 35J - Habilitation de sécurité: utilisation d'informations, de données ou de matériel (art. 11 loi 11 décembre 1998)
- 35K - Autorité de sécurité: révélation de secrets (art. 24 loi 11 décembre 1998)
- 35L - Comité permanent R: violation de l'obligation de secret (art. 8 loi 11 décembre 1998)
- 35V - Insubordination et mutinerie (artt. 28 à 32 C. pén. mil.)
- 35W - Désertion
- 35Y - Trahison - espionnage - capitulation - abandon de poste - offense envers le Roi, autorité des Chambres, force obligatoire des lois - violences - outrages - police du domaine de la guerre – destruction ou dégradation des dispositifs de défense établis par l'armée
- 35Z - Violation des dispositions légales étrangères par les militaires belges
- 36 - *code de prévention générique (qui n'est plus utilisé)*
- 36A - Armes (port illégal, détention illicite, etc.)
- 36B - Explosifs
- 36C - Munitions
- 36D - Dénonciation d'armes (trouvées, héritées)
- 36E - Importation, exportation et transit d'armes, de munitions et de matériel devant servir spécifiquement à un usage militaire et de la technologie y afférente (loi 5 août 1991)
- 38 - *code de prévention générique (qui n'est plus utilisé)*
- 38A - Non-déclaration de naissance
- 38B - Juré défaillant
- 38C - Loi électorale (assesseur défaillant)
- 38D - Entrave à l'exercice de la fonction juridictionnelle (art. 316 C. pén.)
- 38E - Témoin défaillant (Conseil d'État - tribunaux)
- 38F - Loi relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales
- 38G - Déclaration concernant les mandats, fonctions et professions et déclaration de patrimoine (art. 6 § 2 loi 2 mai 1995)
- 41 - *code de prévention générique (qui n'est plus utilisé)*
- 41A - Outrage
- 41B - Coups à l'encontre d'une personne ayant un statut public
- 41C - Rébellion envers des autorités ou des personnes ayant un statut public

- 41D - Appel intempestif des services de secours
- 41E - Fausse alarme
- 41F - Incitation à l'émeute
- 42Q - Mariage forcé (art. 391sexies C. pén.)
- 42R - Cohabitation légale forcée (art. 391septies C. pén.)
- 42S - Utilisation mineurs ou personnes vulnérables en vue de commettre un crime ou un délit (art. 433 C. pén.)
- 42U - Cyberlokkering (art/ 433 bis/1 C. pén.)
- 45 - *code de prévention générique (qui n'est plus utilisé)*
- 45A - Fausse alerte à la bombe
- 45B - Fausse annonce d'attentat
- 45C - Menaces
- 45D - Plainte de quelqu'un qui se sent menacé
- 45G - PV d'information: pas de plainte
- 45M - Menace chimique, biologique, radiologique, nucléaire (CBRNe)
- 50G - Intrusion dans des zones portuaires
- 54 - *code de prévention générique (qui n'est plus utilisé)*
- 54A - Manifestations
- 54B - Grèves
- 54C - Entrave à la circulation, y compris ferroviaire
- 54D - Loi sur le football: hooliganisme (21 décembre 1998)
- 54E - Droit de grève de fonctionnaires de police: ne pas donner suite à l'ordre de continuer ou de reprendre le travail
- 54F - Droit de grève de fonctionnaires de police: amener un fonctionnaire de police à ne pas donner suite à l'ordre de continuer ou de reprendre le travail
- 54G - Refus du prestataire de service d'exécuter la mission pour laquelle il a été requis (art. 3 loi-programme 27 décembre 2006)
- 55 - *code de prévention générique (qui n'est plus utilisé)*
- 55A - Loi sur les étrangers: aide à l'immigration illégale (art. 77 loi 15 décembre 1980)
- 55B - Séjour illégal
- 55C - Marchands de sommeil (artt. 433decies, 433undecies et 433duodecies C. pén.)
- 55D - Traite des êtres humains: exploitation par le travail (art. 433quinquies § 1 3° C. pén.)
- 55E - Traite des êtres humains: prélèvement illégal d'organes (art. 433quinquies § 1 4° C. pén.)
- 55F - Traite des êtres humains: faire commettre des infractions (art. 433quinquies § 1 5° C. pén.)
- 55G - Trafic d'êtres humains (artt. 77bis, 77ter, 77quater et 77quinquies loi sur les étrangers)
- 55H - Mariage blanc (art. 79bis loi sur les étrangers)
- 55I - Fausse déclaration de cohabitation légale (art. 79ter loi sur les étrangers)
- 57 - *code de prévention générique (qui n'est plus utilisé)*
- 57A - Sectes
- 57B - Affaires religieuses
- 57C - Cultes
- 58 - *code de prévention générique (qui n'est plus utilisé)*
- 58A - Jeux de hasard
- 58B - Pronostics
- 58C - Loteries et tombolas non autorisées
- 58D - Combats de coqs
- 58F - Bingo non conforme à la législation
- 58G - Bingo: avoir laissé jouer un mineur d'âge
- 61R - Détention et vente de feux d'artifice

FOI PUBLIQUE

- 15 - Fausse monnaie
- 21 - *code de prévention générique (qui n'est plus utilisé)*
- 21A - Faux en écriture civile ou commerciale par un particulier
- 21B - Fausse déclaration
- 21C - Faux en informatique, p. ex. contrefaçon ou falsification de cartes de crédit (art. 210bis C. pén.)
- 21D - Faux commis par un particulier dans les écritures publiques
- 21E - Infractions en matière de subventions, indemnités ou allocations: fausses déclarations (AR 31 mai 1933)
- 22 - Faux nom
- 23 - *code de prévention générique (qui n'est plus utilisé)*
- 23A - Faux témoignage
- 23B - Faux serment
- 23C - Subornation de témoins

- 24 - Contrefaçon de timbres, sceaux et marques (sauf audiovisuel et marques déposées)
- 49 - *code de prévention générique (qui n'est plus utilisé)*
- 49A - Immixtion dans les fonctions publiques
- 49B - Port illégal d'uniformes ou de décorations

LOIS SPÉCIALES

SANTÉ PUBLIQUE

- 59 - *code de prévention générique (qui n'est plus utilisé)*
- 59A - Art de guérir
- 59B - Médicaments
- 59C - Maladies vénériennes
- 59D - Non-vaccination humaine
- 59E - Prélèvements et dons d'organes
- 59F - Loi sur les hôpitaux
- 59G - Défaut de licence pour gérer une maison de repos
- 59H - Épreuves sportives et combats de boxe
- 59J - Publicité relative à un médicament non enregistré
- 59K - Mise en vente de médicaments sans enregistrement
- 59L - Exercice illégal de la pharmacie
- 59M - Gardienne d'enfants privée: sans autorisation
- 59N - Exercice de la médecine vétérinaire
- 62 - *code de prévention générique (qui n'est plus utilisé)*
- 62A - Denrées alimentaires
- 62B - Sulfite
- 62C - Falsification de denrées alimentaires
- 62D - Hormones
- 62E - Transport de produits dangereux
- 62F - Interdiction de fumer dans les lieux publics
- 62G - Transport de viande
- 62H - Abattage clandestin
- 62I - Protection de la santé des consommateurs
- 62J - Commerce de produits laitiers
- 62K - Licence pour l'exploitation d'une boucherie
- 62L - Protection de la population contre les radiations ionisantes
- 62M - Expertise et commerce de poisson, de volaille, des lapins et de gibier
- 62N - Expertise et commerce de viande
- 62O - Examen des personnes directement en contact avec les denrées alimentaires
- 62P - Arrêté d'insalubrité
- 62Q - Corona/COVID-19 (infractions mentionnées dans les arrêtés ministériels)

STUPÉFIANTS & DOPAGE

- 60 - *code de prévention générique (qui n'est plus utilisé)*
- 60A - Importation, exportation de stupéfiants/psychotropes sans autorisation
- 60B - Vente, offre en vente ou délivrance de stupéfiants/psychotropes sans autorisation ou à des personnes non autorisées
- 60C - Facilitation ou incitation à l'usage de stupéfiants/psychotropes
- 60D - Détention de stupéfiants/psychotropes sans autorisation
- 60E - Se procurer ou tenter de se procurer des stupéfiants/psychotropes au moyen d'une fausse ordonnance ou tout autre moyen frauduleux
- 60F - Acquisition illégale de stupéfiants/psychotropes, par une personne autorisée
- 60G - Prescription ou délivrance illégale de stupéfiants, par une personne autorisée/Création, entretien ou aggravation d'une dépendance par un praticien
- 60H - Culture de stupéfiants
- 60I - Infractions en matière de commerce de précurseurs
- 60J - Fabrication illégale de stupéfiants/psychotropes
- 60K - Stupéfiants/psychotropes - autres
- 60L - Stupéfiants/psychotropes – non précisé
- 60M - Dopage

AFFAIRES ÉCONOMIQUES

- 61 - *code de prévention générique (qui n'est plus utilisé)*
- 61A - Matières économiques
- 61B - Appareils électriques: sécurité - protection (AR 23 mars 1977)
- 61C - Prix anormaux (loi 22 janvier 1945)
- 61D - Pratiques du marché et protection du consommateur (loi 6 avril 2010)
- 61E - Réglementation économique et prix
- 61F - Crédit à la consommation (loi 12 juin 1991)
- 61G - Commerce ambulancier (loi 25 juin 1993)
- 61H - Carte professionnelle pour les étrangers
- 61I - Entreprise indépendante (loi-programme 10 février 1998)
- 61J - Registre de commerce
- 61K - Combustibles
- 61L - Statistiques
- 61M - Loi du 10 novembre 2006 relative aux heures d'ouverture dans le commerce, l'artisanat et les services
- 61N - Hôtellerie
- 61O - Tourisme
- 61P - Agences de voyage
- 61Q - Contrat de programme
- 61S - Exportation - importation - transit (loi 11 septembre 1962)
- 61T - Fermeture obligatoire du soir (loi 10 novembre 2006)
- 61U - Films
- 61V - Implantations commerciales (loi 13 août 2004)
- 61W - Meuneries
- 61X - Pain et autres produits de la boulangerie (loi 14 juillet 1991)
- 61Y - Protection de la concurrence économique (loi 10 juin 2006)
- 61Z - Prix des viandes
- 67 - *code de prévention générique (qui n'est plus utilisé)*
- 67A - Communications radiophoniques
- 67B - Publicité illicite à la radio ou à la tv
- 67C - Radiotéléphonie (C.B.)
- 67D - Appareils détecteurs de radar
- 67E - Appareils de télécommunication non agréés
- 67F - Aviation
- 67G - Navigation maritime
- 67H - Navigation fluviale
- 67I - Extraction illégale de sable dans la mer
- 68 - *code de prévention générique (qui n'est plus utilisé)*
- 68A - Contrefaçon
- 68B - Droits d'auteur
- 68C - Appellation d'origine
- 68D - Tromperie
- 68E - Concurrence déloyale
- 68F - Protection des titres académiques
- 68G - Titre d'architecte
- 68H - Publication sans nom d'auteur
- 68I - Cours par correspondance non agréés
- 68J - Titre d'expert comptable et de réviseur d'entreprise
- 68K - Monopole des postes
- 68L - Oeuvres d'art
- 68M - Activités des entreprises de courtage matrimonial (loi 9 mars 1993)
- 68N - Titre d'agent immobilier
- 68O - Fraude au kilométrage des véhicules (loi 11 juin 2004)
- 68P - Protection juridique des programmes informatiques
- 68Q - Travail frauduleux à caractère commercial ou artisanal (loi 6 juillet 1976)

ENVIRONNEMENT & URBANISME

Environnement

- 64 - *code de prévention générique (qui n'est plus utilisé)*
- 64A - Pollution de l'air et des eaux
- 64B - Monoxyde de carbone (CO)
- 64C - Normes acoustiques en milieu urbain (AR 24 février 1977)
- 64D - Commodo - incommodo (permis d'environnement)
- 64E - Dépôts clandestins d'immondices

- 64F - Gestion des déchets industriels
- 64G - Extraction illégale d'eau
- 64H - Exploitation d'un établissement sans autorisation
- 64I - Ne pas avoir respecté la réglementation "Vlarem"
- 64J - Décret flamand sur la conservation de la nature et du milieu naturel (21 octobre 1997)
- 64L - Importation et transit des déchets (loi 12 mai 2011)
- 64M - Pollution des eaux de surface
- 64N - Pollution des eaux souterraines
- 64O - Dégâts des revêtements routiers suite à la surcharge (décret flamand 19 décembre 1998)

Urbanisme

- 66 - *code de prévention générique (qui n'est plus utilisé)*
- 66A - Travaux publics (entrave à l'exécution)
- 66B - Aménagement du territoire et urbanisme
- 66C - Panneaux publicitaires
- 66D - Affichage clandestin
- 66E - Protection incendie
- 66F - Protection des monuments et des sites urbains et ruraux (décret flamand 3 mars 1976)
- 66G - Abattage d'arbres à haute tige
- 66H - Normes de qualité et de sécurité des chambres et chambres d'étudiants (décret flamand 4 février 1997)
- 66I - Code flamand du logement
- 66J - Hébergement touristique (décret flamand 10 juillet 2008)

AGRICULTURE, CHASSE, PÊCHE & PROTECTION DES ANIMAUX

- 63 - *code de prévention générique (qui n'est plus utilisé)*
- 63A - Chasse
- 63B - Pêche
- 63C - Protection des animaux
- 63D - Camion surchargé de bétail
- 63E - Police sanitaire des animaux
- 63F - Animaux domestiques
- 63G - Produits agricoles et horticoles
- 63H - Produits phytopharmaceutiques
- 63I - Engrais
- 63J - Non-désinfection des camions servant au transport de bétail
- 63K - Échardonnage
- 63L - Brucellose
- 63M - Décret forestier
- 63N - Animaux protégés, plantes et ivoire (convention de Washington 3 mars 1973)
- 63O - Décret sur la fumure
- 63P - Document d'identification du bétail

TRAVAIL & SÉCURITÉ SOCIALE

- 65 - *code de prévention générique (qui n'est plus utilisé)*
- 69 - *code de prévention générique (qui n'est plus utilisé)*
- 69A1 - Chômage (focus : obligations de l'employeur)
- 69B1 - Travail frauduleux
- 69C1 - Main d'œuvre étrangère avec titre de séjour
- 69C2 - Main d'œuvre étrangère sans titre de séjour
- 69CZ - Main d'œuvre étrangère - autres
- 69D1 - Escroquerie en droit social
- 69D2 - Faux et usage en droit social
- 69F1 - Contrats étudiants
- 69F2 - Compte individuel
- 69FZ - Documents sociaux - autres
- 69G1 - Obstacle (sociétés détachantes)
- 69GZ - Obstacle - autres
- 69H1 - Travail enfants
- 69H2 - Repos du dimanche
- 69HZ - Loi sur le travail de 16 mars 1971 - autres

69I1 - Règlement de travail
69J1 - Titres services
69J2 - Bureau de placement
69J3 - Cartes professionnelles
69JZ - Infractions régionales et communautaires - autres
69K1 - Défaut assurance contre les accidents du travail
69K2 - Absence déclaration à l'Assureur - loi
69KZ - Loi accident du travail - autres
69L1 - Temps partiel (loi programme du 22 décembre 1989)
69M1 - Non-paiement rémunérations (loi 12 mars 1965)
69M2 - Prime de fin d'année
69M3 - Responsabilité solidaire (construction)
69M4 - Responsabilité solidaire (pays tiers)
69M5 - Pécules de vacances (loi 8 juin 1971)
69MZ - Rémunérations - autres
69N1 - Travail intérimaire
69NZ - Mise à disposition - autres
69P1 - Harcèlement moral au travail
69P2 - Harcèlement sexuel au travail
69P3 - Violence au travail
69P4 - Check in at work
69P5 - Chantiers mobiles
69P6 - Sécurité des travailleurs
69P7 - Sécurité des travailleurs (accident du travail)
69PZ - Bien-être - autres
69Q1 - Déclarations inexactes, incomplètes ou absence de déclaration
69Q2 - Assujettissement frauduleux
69QZ - ONSS - autres
69R1 - ONEM
69R2 - AMI
69R3 - CPAS
69R4 - Allocations familiales
69R5 - DG handicapé
69RZ - Fraude aux subventions - autres
69S1 - Dimona (AR 5 novembre 2002)
69T1 - Limosa (loi programme du 27 décembre 2006)
69Z1 - Toute matière (catégorie résiduaire)
93A1 - Tachygraphe - temps de conduite et de repos
93B2 - Tachygraphe - appareil de contrôle

AFFAIRES FINANCIÈRES

Général

70 - *code de prévention générique (qui n'est plus utilisé)*
70A - Infractions commises par des dirigeants de sociétés ou commerçants
70C - Abus de biens sociaux (art. 492bis C. pén.)
71 - *code de prévention générique (qui n'est plus utilisé)*
71A - Infractions au Code des sociétés, sauf absence de soumission des comptes annuels à l'assemblée générale et faux comptes annuels
71B - Absence de soumission des comptes annuels à l'assemblée générale (artt. 92, §1er, al.2 et 126, §1er, 1° du Code des sociétés)
71C - Interdiction professionnelle (AR n° 22 du 24 octobre 1934)
71E - Faux comptes annuels (art. 127 du Code des sociétés)
73 - *code de prévention générique (qui n'est plus utilisé)*
73B - Appel public à l'épargne
73D - Trafic de devises
73E - Délit d'initié
74 - *code de prévention générique (qui n'est plus utilisé)*
74A - Bourse - Euronext Bruxelles
74B - Contrôle des changes
75 - *code de prévention générique (qui n'est plus utilisé)*
75B - Infractions liées à l'état de faillite
75F - Réorganisation judiciaire continuité des entreprises, infractions pénales
76 - *code de prévention générique (qui n'est plus utilisé)*
76A - Plaintes contre les banques et infractions commises par celles-ci

Fraude fiscale

- 29C - Exploitation de la mendicité (art. 433ter C. pén.)
- 78 - *code de prévention générique (qui n'est plus utilisé)*
- 78A - Fraude fiscale
- 78B - Trafic de diamants
- 78C - Trafic d'or
- 79 - *code de prévention générique (qui n'est plus utilisé)*
- 79A - Douanes et accises
- 79D - Citations directes du SPF Finances (douanes et accises)

MATIERE PARQUETS DE POLICE

- 81 - Accident de roulage avec blessés: coups ou blessures involontaires (artt. 418-420 C. pén.)
- 85 - Accident de roulage avec blessés et ivresse ou intoxication alcoolique et/ou délit de fuite
- 86 - Loi relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité en matière de véhicules automoteurs (loi 21 novembre 1989)
- 87 - Accident de roulage ayant entraîné la mort
- 88 - Législation relative à la navigation fluviale, aérienne et maritime
- 89 - Accidents de chemin de fer et de navigation fluviale, aérienne et maritime
- 90 - Ivresse au volant - retrait immédiat du permis de conduire - consignation
- 91 - Accidents: dégâts matériels uniquement
- 92 - Lois spéciales
- 93 - Roulage (excepté AR 1 décembre 1975)
- 94 - Code de la route (AR 1 décembre 1975)
- 95- Caméras automatiques
- 98 - Perceptions immédiates
- 99 - Avertissements

AUTRE

- 13 - *code de prévention générique (qui n'est plus utilisé)*
- 13A - Non-porteur de sa carte d'identité
- 13B - Défaut de carte d'identité
- 13C - Non-changement de domicile
- 13D - Carte d'identité ou permis de conduire détérioré
- 13E - Refus de présenter sa carte d'identité
- 13F - Domicile fictif
- 16E - Dossier Schengen
- 31 - *code de prévention générique (qui n'est plus utilisé)*
- 31A - Suicide
- 31B - Tentative de suicide
- 32 - *code de prévention générique (qui n'est plus utilisé)*
- 32A - Malade sur la voie publique
- 32B - Décès autres que ceux résultant d'un crime, délit ou suicide
- 32C - Collocation
- 43E - Différend civil
- 45E - Assistance de la force publique
- 45F - Agissements suspects
- 46C - Accidents de chemin de fer (déraillements, collisions de trains)
- 46D - Accidents d'aviation
- 46E - Accidents de navigation maritime
- 46F - Accidents de navigation fluviale
- 48B - Explosion
- 48C - Inondation
- 48D - Effondrement
- 48E - Fuite de gaz
- 48F - Dommage causé par une tempête
- 77 - *code de prévention générique (qui n'est plus utilisé)*
- 77A - Infractions commises par les dirigeants d'A.S.B.L.
- 77E - Infractions commises par les dirigeants de fondations
- 99 - *code de prévention générique (qui n'est plus utilisé)*